



25 JOURS D'ITT !!



Notre syndicat souhaite porter à la connaissance de l'ensemble du personnel les circonstances regrettables survenues lors d'une intervention récente à la MAH2.

Alors qu'il était préoccupé par un éventuel conflit entre codétenus, notre collègue a pris la décision de se rendre au deuxième étage du bâtiment accompagné d'un autre agent. À leur arrivée, après avoir ouvert la cellule, ils ont demandé des explications aux deux détenus concernant le bruit provenant de leur cellule.

L'un des détenus a alors exprimé son mécontentement de manière virulente, en déclarant haut et fort qu'il avait le droit de crier tout en proférant des insultes à l'égard des agents : « **Fermez la porte, les connards ! Vous êtes des fils de putes, fermez vos gueules !** ». Malgré une tentative de dialogue afin de résoudre le problème, le détenu a maintenu ces propos et, dans une attitude agressive, a quitté son lit pour les inciter à entrer dans sa cellule.

Face au refus des agents de répondre à cette provocation, il a intensifié ses propos, s'approchant dangereusement d'eux tout **en brandissant son bras pour frapper**. En tentant de se protéger, **notre collègue a été agrippé par le gilet, et entraîné dans la cellule**. Une fois à l'intérieur, il s'est retrouvé dans une situation périlleuse, coincé entre la fenêtre et l'étagère.

Constatant la gravité de la situation, le second collègue est entré à son tour dans la cellule pour lui porter assistance. Une lutte s'en est suivie, au cours de laquelle notre collègue a reçu un coup au niveau de la joue gauche. **Grâce à un travail d'équipe déterminé, ils sont parvenus à maîtriser le détenu.**



À la suite de cette altercation, notre collègue a ressenti une douleur à la main gauche, nécessitant une visite aux urgences. **Les médecins ont diagnostiqué une fracture de la main, entraînant un arrêt de travail de 25 jours !!**

Notre syndicat réaffirme sa solidarité indéfectible envers nos collègues victimes de cette violence inacceptable. Nous souhaitons un prompt rétablissement à notre camarade blessé et exigeons des sanctions appropriées face à de tels actes.

FO Justice CP BEAUVAIS
Le 29 octobre 2024

